

COMMUNE DE POISSON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021

Présents : BONNOT Michelle, BODET Gérard, CLEMENT PORNIN Christèle, BERNARD Didier, PLURIEL Dominique, MELINE Nicole, CHATILLON Yves, BOULOGNE Christophe, LORTON Corinne, AUDUC Jean-Marc, FARIZY Isabelle, MERLE Bernard, GUYOT de CAILA Mathieu, FORET Xavier.

Excusé(s) : Mathilde LABARGE-AUPECLE

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : BOULOGNE Christophe

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion du 02.09.2021.

DELEGATIONS DU MAIRE :

Mme le Maire annonce les décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le logement communal T5 situé « le Bourg - 71600 POISSON » est loué à Monsieur LAMOTTE Florian à compter du 8 septembre 2021. Le loyer mensuel est fixé à 520.98€ et sera révisé annuellement, selon l'indice moyen du coût de la construction. (Décision 03.2021)

Le logement communal T6 situé « le Bourg - 71600 POISSON » est loué à Monsieur BORDE Loïc et Madame LAMY Jill à compter du 13 septembre 2021. Le loyer mensuel est fixé à 625.48€ et sera révisé annuellement, selon l'indice moyen du coût de la construction. (Décision 04.2021)

DELIBERATIONS

La dénomination des voies de la commune

Par délibération n°2020/005 du 23 janvier 2020, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Madame le Maire rappelle que la population a été conviée à cette démarche à l'occasion d'une réunion publique.

Le projet de dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présenté au Conseil Municipal.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité** :

- VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTE les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération)

Validation du devis pour la confection des plaques

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir et valider, par délibération, l'entreprise pour la confection des plaques d'adressage. Deux devis de deux entreprises sont proposés au Conseil Municipal. Après vote du Conseil Municipal, l'entreprise PVP est retenue.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, unanimement,

- DECIDE de confier cette mission à l'entreprise PVP de Digoïn,
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Arrêt du site internet de Territoires Numériques

Suite à la création de notre site internet propre à la commune, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder Mme le Maire à arrêter le site INTERNET DE TERRITOIRES NUMERIQUES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'arrêt du site à TERRITOIRES NUMERIQUES,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Marché d'assurance des risques statutaires du personnel

Vu la délibération numéro 2020/078 du 17 décembre 2020 donnant mandat au Centre de Gestion de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu le courrier du Centre de Gestion du 26 juillet 2021 informant de l'assureur attributaire,

Le Conseil après avoir délibéré :

Décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4.82% avec une franchise de 10 jours ferme sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 52% (taux compris entre 10% et 52%) et du supplément familial de traitement

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1.16% avec une franchise de 10 jours ferme sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 35% (taux compris entre 10% et 35%) et du supplément familial de traitement.

Autorise Mme le Maire à signer le certificat d'adhésion et autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires,
Rappelle que les crédits seront prévus au budget 2022.

La non-restitution totale de la caution au locataire du F3 situé à l'école maternelle

Suite à l'état des lieux sortant du logement F3 du 05/06/2021 un constat a mis en avant la nécessité de travaux qui sont à la charge du locataire. Selon l'état des lieux sortant, une dégradation du lino est retenue, les travaux s'élèvent à 109.46€.

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de prendre la décision, par délibération, de la non restitution totale de la caution pour le logement occupé par le locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la non restitution totale de la caution au locataire sortant du F3,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

La non-restitution totale de la caution au locataire du F5 situé à l'école primaire

Suite à l'état des lieux sortant du logement F5 en date du 29/07/2021, un constat a mis en avant la nécessité de travaux qui sont à la charge du locataire. Selon l'état des lieux sortant, une brûlure sur le meuble de cuisine, des réparations d'impact dans le séjour, et des joints silicone sont retenus, les travaux s'élèvent à 127.60€.

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de prendre la décision, par délibération, de la non restitution totale de la caution pour le logement occupé par le locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la non restitution totale de la caution au locataire sortant du F5,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Imputation en section d'investissement des biens inférieurs à 500 € non compris dans la liste réglementaire pour l'année 2022

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998, les biens meubles d'une valeur unitaire inférieure à 500 € TTC et non compris dans les rubriques de la liste réglementaire, peuvent néanmoins être imputés en section d'investissement, à la condition de revêtir un caractère de durabilité et de ne pas figurer explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks.

En conséquence, il est proposé d'adopter une délibération cadre annuelle s'établissant ainsi pour l'année 2022 :

- ✓ Mobilier : imputation en investissement à compter de 100 € par bien unitaire
- ✓ Matériel technique et voirie : seuil identique
- ✓ Autres biens meubles (art. 2188) : seuil identique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **Accepte d'adopter cette délibération pour l'acquisition de biens inférieurs à 500.00 € et que ces biens soient imputés en section investissement selon la répartition.**

TARIFS PUBLICS 2022

Tarifs des locations de la salle communale

Mme Le maire donne les tarifs de la location de la salle des fêtes de l'année 2021.

TYPE MANIFESTATION	TARIF COMMUNE	TARIF EXTERIEUR
AG et réunions	Gratuit moyennant nettoyage	50 €
Réunion commerciale	125€	
Manif. à but lucratif (dîner dansant, banquet)	113 €	300 €
Mariage, réunions de familles	129 €	247 €
Vin d'honneur	62 €	123 €
Location suite à décès	37 €	47 €
Vente au déballage	390 €	390 €
FORFAIT LOCATION VAISSELLE	20 € (Gratuit pour associations locales)	40 €
DETAIL DU PRIX DE LA VAISSELLE CASSEE		
Verre	1.50 €	
Assiette	5.00 €	
Tasse à café	1.50 €	
Carafe	5.00 €	
CONSOMMATION ENERGIE		
Electricité	0,35 €/KW	
Chauffage central au bois	0,15 €/KW	
DEPOT D'UN CHEQUE CAUTION A LA RESERVATION : 300 € (Afin de pallier un défaut de paiement, un non-respect de l'engagement ou toute détérioration éventuelle)		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier et de maintenir comme suit les tarifs de location de la salle communale à compter du 01/01/2022.

Tarifs des concessions au cimetière

Mme le maire donne les tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2021.

CONCESSIONS	TARIFS
Concession trentenaire de 2,5 m ²	70 € le m ² , soit 175 € la concession
Concession cinquantenaire de 2,5 m ²	120 € le m ² , soit 300 € la concession
Concession au columbarium	600,00 € pour 20 ans
Concession "cavernes" de 0,50 m ² (Tombale fournie)	80 € la concession et 1200 € pour 20 ans
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	Gratuit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

✓ Approuve le maintien des tarifs des concessions au cimetière au titre de l'année 2022.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Vie scolaire : le Conseil d'école aura lieu le 18/10/2021 à 18h.

CCAS : La distribution des invitations aux aînés pour le repas du 23/10/2021 au restaurant de la Poste a été réalisée par les membres de la commission.

Voirie : les membres de la commission ont fait le tour des chemins pour recenser les travaux 2022 lors de la réunion le 18 septembre.

Bâtiments : Le Chauffage a été remis dans les bâtiments communaux.

Fleurissement : la commission s'est réunie le jeudi 23/09/2021 pour faire un bilan sur le passage du jury du 31 août dernier et pour le choix des fleurs pour l'année 2022 afin de demander un devis à l'entreprise Soleymieux.

Site internet : Le nouveau site internet a été créé et mis en application. Un mail va être envoyé à chaque association afin de récupérer des informations pour mettre à jour le nouveau site. Ils devront transmettre leur texte avant le 21/10 pour une réunion programmée le 28/10/2021.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS

Le CM prend connaissance des réunions auxquelles ont participé les élus depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le CM :

LOGEMENTS COMMUNAUX :

Le logement situé à l'école maternelle (T3) est loué à partir du 02/11/2021.

L'Assemblée Générale du Syndicat des Eaux du Brionnais aura lieu le 19 octobre 2021 à **14h** à la **Salle du foyer de MARCIGNY**

La randonnée pédestre organisée par le comité des fêtes aura lieu le 24/10/2021 sur la commune.

Fait à Poisson, le 07/10/2021

Séance levée à 23h50

Le Maire,
Michelle BONNOT



ADRESSAGE COMMUNAL

n° fiche	n° carte	nom rue
1	236271	Route du Grand Bois
2	237193	Impasse des Ferrières
3	236906	Impasse du Paquier Ravollet
4	237130	Route du Val d'Arconce
5	236894	Route de Bornat
6	237187	Route des Michelets
7	236810	Chemin des Loges
8	237127	Chemin Joseph Fimbel
9	236501	Chemin des Nicolins
10	236924	Chemin de la Charpenterie
11	237135	Route de la Croix Bizet
12	237190	Impasse de l'Etang
13	236935	Route de Tolcy
14	236928	Impasse Moulin l'Arconce
16	236300	Chemin des Tartins
17	236926	Impasse de Manche
18	236544	Chemin du Relais de Chasse
19	241485	Chemin des Mocquets
20	236508	Chemin de la Chapelle
21	236528	Impasse des Places
23	237403	Chemin de Martigny
24	237358	Impasse de la Vallée
25	236538	Chemin de Busseuil
26	236537	Impasse de l'Oratoire
27	241473	Chemin du Pré Georgin
28	237355	Chemin du Paquier Colas
31	237362	Impasse des Batonniers
32	237370	Impasse des Carges
33	237366	Chemin de la Brosse Carrée
34	242644	Route de Montrafond
35	236805	Chemin de la Brosse
37	242631	Impasse des Monceaux
38	237381	Chemin du Sablon
40	237375	Impasse du Bois Cheval
44	236921	Impasse du Petit Pont
45	242664	Impasse de la Place de Foy
46	242640	Impasse du Bois de Fortune
47	237390	Impasse de l'Etang Rat
49	245443	Impasse de St Maurice
50	236797	Impasse des Villerets
51	236792	Route de Fleury
52	236787	Impasse du Four
53	236777	Impasse des 4 vents
54	236919	Impasse de la Leurre
57	236535	Chemin des Bruyères Charron

61	241501	Allée de la Fontaine
63	236776	Chemin de la Babeline
64	245969	Allée des Châteaux
65	245974	Allée des Prés Verts
67	236912	Impasse de la Croix Rouge
68	242638	Impasse du Champ de Vesvres
70	236780	Impasse du Champ Catoux
71	242666	Impasse le Champ du Bois
72	242662	Impasse des Balais
80	237410	Route des Ecoles
81	237180	Route de Sermaize
82	244893	Impasse du Poisson à Plumes